

Séminaire en droit des successions & des régimes matrimoniaux

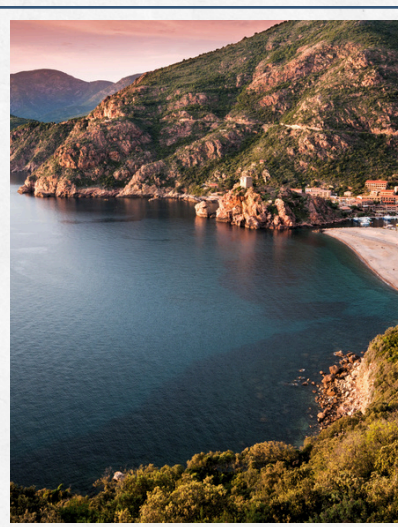
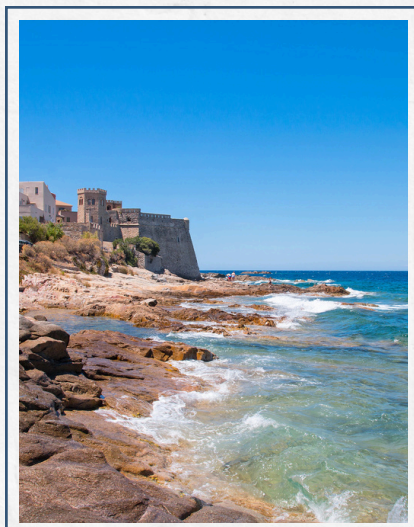
EDACS.
École des avocats
centre-sud

Sous la direction de Monsieur le Professeur Michel Grimaldi



DOLCE PAESE
RESIDENCES
★★★★★

DU MERCREDI 27 AU
SAMEDI 30 AOÛT 2025



2 choix :

- Abonnement formation continue
- Possibilité de prise en charge individuelle FIF/PL

**12 heures de
formation validées**

Programme du séminaire

- **Mercredi 27 août** - Arrivée pour le dîner (20h)

Arrivée pour le dîner au Dolce Paese Residences ***
Soirée rooftop et chants corses**

- **Jeudi 28 août** - 14h à 18h

**Actualités législatives et jurisprudentielles en droit des
successions et des régimes matrimoniaux**

- **Vendredi 29 août** - 14h à 18h

La succession testamentaire

- **Samedi 30 août** - 9h à 13h

**Les prescriptions en droit des régimes matrimoniaux et des
successions**

Départ de la résidence après le déjeuner (13h)



Michel GRIMALDI est notre intervenant sur le temps du séminaire. Il est **agrégé des facultés de droit**, est **professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)**. Président de la Commission de réforme des sûretés, expert pour la réforme du Code civil au Vietnam ou en Chine, Michel Grimaldi est aussi l'auteur de publications qui ont très sensiblement inspiré le droit patrimonial de la famille, et emporté une profonde adhésion de la profession notariale.

Conditions tarifaires - hébergement

Arrivée le mercredi 27 août 2025 pour le dîner

Choix 1 : Pension complète

- 3 nuits : 27, 28, 29 août
- 3 petits-déjeuners : 28, 29, 30 août
- 3 déjeuners (eau, vin, café) : 28, 29, 30 août
- 3 dîners (eau, vin, café) dont 1 soirée rooftop et chants corses : 27, 28, 29 août
- 3 pauses (boissons chaudes et froides) : 28, 29, 30 août
- 3 jours de location de salle : 28, 29, 30 août

Frais d'hébergement

Chambre Single (pension complète)	1090 €
Chambre Double (pension complète)	2040 €
(deux participants - 1020 € x 2)	
Chambre Double (pension complète)	1980 €
(un participant + un accompagnant - 1020 € + 960 €)	

Choix 2 : Participation obligatoire 420 €

Sans hébergement

- 3 pauses (boissons chaudes et froides) : 28, 29, 30 août
- 3 jours de location de salle : 28, 29, 30 août

Départ le samedi 30 août après le déjeuner

Conditions tarifaires - formation

12 heures de
formation validées

Avocats abonnés : 12h déduites

Avocats non abonnés : 800 €

2 choix :

- Abonnement formation continue
- Possibilité de prise en charge individuelle FIF/PL

